

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION
DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
2026-DC-08**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2025-D-06 du 3 avril 2025 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services (y compris de maîtrise d'œuvre) passés selon la procédure adaptée telle que visée aux articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique, ainsi que pour ceux dispensés de mesure de publicité et de mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet passés en application des articles R2122-1 à R2122-9-1 du code de la commande publique, sous réserve qu'ils aient un montant inférieur aux seuils européens ; Ainsi que pour la prise de toutes décisions relatives à la passation des avenants aux marchés et accords-cadres sus-évoqués, quel qu'en soit le montant.

Considérant qu'il s'avère de disposer d'un logiciel paie adapter au service,

Vu l'offre de la société Berger-Levrault,

DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé la signature d'un contrat de service pour le déploiement, la maintenance et la formation au logiciel WeSedit.rh, contrat Saas BL, entre le centre de gestion d'Eure-et-Loir représenté par son Président, Bertrand MASSOT

Et

BERGER-LERVRAULT dont le siège est situé 892 rue Yves Kermen – 92100 Boulogne-Billancourt représenté par Stéphane MANOU.

Article 2 : Le contrat initial est fixé pour une durée de 12 mois à compter de la date d'activation du service.

Article 3 : Le montant de la prestation est fixé de 19 200 € HT soit 22 240 € TTC.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 24 mars 2026
Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire

Compte tenu de l'envoi en Préfecture le :

25 MARS 2026

La Directrice générale, par
délégation,

Gabrielle BARRETT